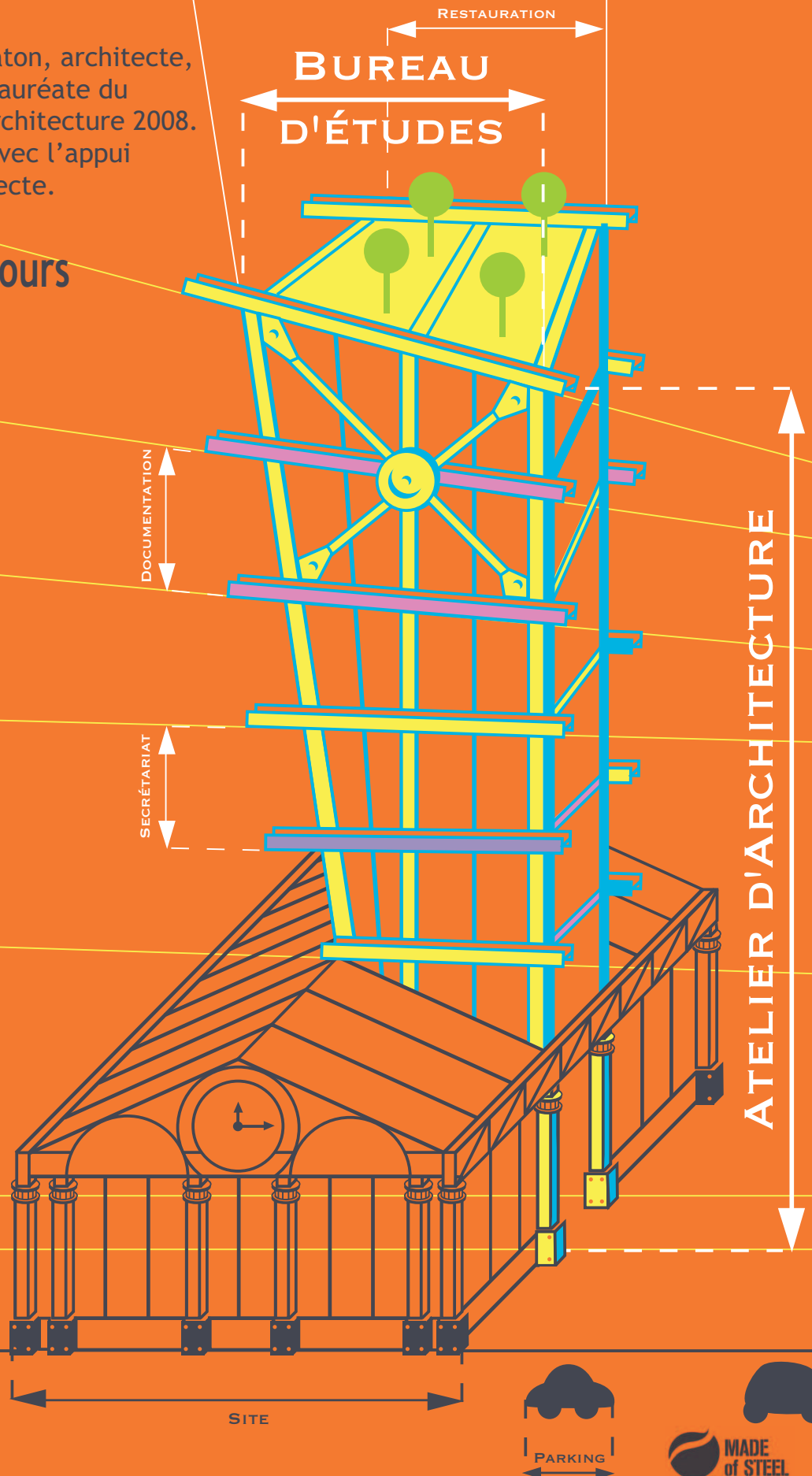


# CONCOURS ACIER

Imaginez vos futurs bureaux 2008 / 2009

Jury présidé par Anne Lacaton, architecte, agence Lacaton & Vassal, lauréate du Grand Prix National de l'architecture 2008. Ce concours est organisé avec l'appui de Marc Landowski, architecte.

## Règlement du concours



Création graphique : ccetile.landowski@free.fr



# CONCOURS ACIER 2008/2009

## Imaginez vos futurs bureaux

ConstruirAcier organise son 7<sup>ème</sup> concours d'architecture dans le cadre de la campagne Made of Steel gérée par Otua Consulting. Ce concours est ouvert à tous les étudiants inscrits dans une école française d'architecture ou d'ingénieurs pour l'année 2008-2009 et ayant envie de mener un projet en équipe ou seul.

### 1. SUJET

Le projet consiste à créer des bureaux en acier destinés à accueillir votre atelier d'architecture ou votre bureau d'études.

Ces bureaux marqueront visuellement votre identité professionnelle ; vous pourrez les imaginer comme étant votre signature ou votre carte de visite.

### 2. SITE

Chaque candidat choisit dans sa région le site dans lequel va venir s'insérer son projet. Il conviendra d'expliquer et de justifier ce choix par quelques commentaires et des photomontages d'insertion.

### 3. PROGRAMME

Deux options sont possibles :

#### **A. Créer un immeuble de bureaux multi-étagés.**

Vous devrez insérer votre projet dans un cœur de ville, en front de voirie, sur une parcelle de dimension moyenne, avec un objectif à la fois d'innovation et d'intégration dans un tissu urbain existant. Votre atelier d'architecture ou votre bureau d'études occupera une partie de cet immeuble qui accueillera d'autres types d'activités.

#### **B. Intégrer votre projet dans un bâtiment existant à structure métallique, dans le cadre d'une reconversion.**

Avec un objectif de mise en valeur du patrimoine architectural ou industriel, vous devrez vous réapproprier ce bâtiment, le transformer et le redynamiser en y créant une structure nouvelle, qui accueillera votre atelier d'architecture ou votre bureau d'études.

L'atelier ou le bureau d'études pourra accueillir 30 à 40 personnes et comprendra à titre indicatif :

- un accueil-secrétariat de 15 m<sup>2</sup>
- une surface de bureaux évolutive, distribuée ou non, de 300 m<sup>2</sup>
- 2 salles de réunion de 20 et 40 m<sup>2</sup>
- 1 salle de documentation, matériauthèque de 35 m<sup>2</sup>
- 1 salle d'archives de 40 m<sup>2</sup>
- un atelier maquettes et photos de 80 m<sup>2</sup>
- des sanitaires
- un lieu de restauration légère, indépendant, de 150 m<sup>2</sup>
- un parking adapté

La surface minimale devra être de 700 m<sup>2</sup>.

Le projet pourra être traité de manière autonome ou prendre sa place dans un programme plus large, retenu dans le cadre d'un enseignement.

#### **4. RENDU**

Les participants devront remettre deux planches A0 (sur carton plume de préférence), un texte de présentation de deux pages au maximum et un CD contenant tous ces documents. Les documents manuscrits seront proscrits.

Le rendu :

- Plan de situation
- Plan de masse à 5 mm/m
- Plans à 1cm/m
- Deux coupes (perpendiculaires l'une à l'autre) à 2 cm/m
- Deux perspectives extérieures d'insertion
- Une perspective intérieure
- Le principe constructif en 3D avec quelques détails de planchers et façades à 5 cm/m
- Une façade caractéristique à 2 cm/m

**Date limite de remise des projets : le 17 mars 2009 à 16h**

A l'adresse suivante : ConstruirAcier / Otua Consulting  
Concours Acier 2008/2009  
20 rue Jean Jaurès  
92800 Puteaux

## **5. CONTRAINTES PRISES EN CONSIDERATION LORS DE L'EVALUATION PAR LA COMMISSION TECHNIQUE ET LE JURY**

- La structure porteuse sera en acier. Les partitions (horizontales et verticales) et l'enveloppe (façades, couverture) seront conçues avec une ossature secondaire et une vêtue en acier ou avec d'autres matériaux dans une proportion que chaque candidat dosera dans la composition de son projet.
- Dans le cas de la reconversion d'un bâtiment à structure métallique (option B), pour être retenu, le projet devra comprendre la création d'une nouvelle structure en acier qui s'insérera dans l'existant.
- Tous les documents devront être rédigés en français. Les textes manuscrits seront proscrits.

## **6. COMMISSION TECHNIQUE ET JURY**

- Les propositions des équipes seront examinées préalablement par une commission technique présidée par Marc Landowski, architecte.  
A l'issue de cet examen, 15 équipes maximum seront sélectionnées par la commission technique pour présenter leur projet devant le jury.  
La diffusion des délibérations de la commission technique sera communiquée à chaque équipe au plus tard le 17 avril 2009, par mail.
- Le lieu et la date de présentation orale des projets sélectionnés devant le jury seront communiqués aux équipes concernées au moins un mois à l'avance.  
Le jury sera présidé par Anne Lacaton, architecte, agence Lacaton & Vassal, lauréate du Grand Prix National de l'architecture 2008 et composé de journalistes, d'architectes, de spécialistes de l'acier et de membres de ConstruirAcier. Il procédera à un examen des propositions des équipes participantes et établira un classement.  
Les projets retenus par le jury figureront sur le site internet de ConstruirAcier et feront, éventuellement, l'objet d'une publication.
- Les prix seront payés par Otua Consulting dans le cadre de la campagne Made of Steel  
Une somme de 15 000€ sera répartie par le jury entre les lauréats. Le nombre de lauréats et la répartition des prix seront laissés à l'appréciation du jury.

## **7. DOCUMENTATION**

Pour tout renseignement sur l'utilisation de l'acier, consulter [www.construiracier.fr](http://www.construiracier.fr),  
[www.steelconstruct.com](http://www.steelconstruct.com), [www.cticm.com](http://www.cticm.com), [www.acierconstruction.com](http://www.acierconstruction.com).

Pour tout renseignement sur le concours ou questions éventuelles, contacter Laure Delaporte :  
[laure.delaporte@construiracier.fr](mailto:laure.delaporte@construiracier.fr)

## **8. MODALITES D'INSCRIPTION**

Ce concours est gratuit et ouvert à tous les étudiants inscrits dans une école française d'architecture ou d'ingénieurs pour l'année 2008-2009 (justificatifs à fournir dans une enveloppe scellée lors de la remise du projet). Les étudiants peuvent participer seuls ou en équipe.

Chaque équipe devra s'inscrire sur le site internet de ConstruirAcier, à la rubrique Concours. Lors de l'inscription, un numéro sera remis au candidat. Ce numéro doit être repris sur tous les documents (planches et texte de présentation, CD, enveloppe scellée). Les noms et prénoms des candidats ainsi que le nom de leur école ne doivent pas figurer sur les documents remis à la commission technique et au jury.

## **9. RAPPEL DU CALENDRIER**

- Inscriptions sur le site [www.construiracier.fr](http://www.construiracier.fr) : à partir du 6 octobre 2008
- Remise des projets : le 17 mars 2009 à 16h au plus tard à ConstruirAcier (cachet de la poste faisant foi, pour les envois par courrier).
- Diffusion des délibérations de la commission technique : le 17 avril 2009 au plus tard (par mail aux différentes équipes).
- La présentation au jury des projets sélectionnés, l'annonce des résultats et la remise des prix auront lieu le même jour. Cette date sera communiquée, par mail, aux différentes équipes au plus tard un mois avant l'événement.

## **10. INDEMNISATION**

Les frais de réalisation et d'expédition seront remboursés par Otua Consulting sur présentation des originaux des factures, dans la limite de 120€TTC par équipe inscrite au concours.

Pour les équipes de province retenues par la commission technique, les frais de déplacement (équivalent à un billet de train en 2<sup>nd</sup>e classe) et d'hébergement (montant maxi 120€ TTC par équipe) seront pris en charge par Otua Consulting, sur présentation de justificatifs originaux.

Cette indemnisation ne sera versée qu'aux équipes sélectionnées pour leur permettre de se rendre à la présentation du projet devant le jury.

## **11. DROITS DE PROPRIETE ET PUBLICITE DES PROJETS**

Les équipes participantes cèdent à ConstruirAcier et Otua Consulting l'ensemble des droits de propriété intellectuelle sur leur projet. Cette cession englobe le droit à l'image, le droit d'utiliser, de reproduire et de diffuser le projet sur tout type de média. Cette cession s'entend sans limites géographiques et pour toute la durée des droits de propriété intellectuelle. ConstruirAcier se réserve, notamment, le droit de la première publication et de la présentation publique des projets.